



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2025

PRESENTS	Caroline FEZAS, Marion GALINIER, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Vincent HONIAT, Cendrine BABOT, Julien DESCALZO
ABSENTS / EXCUSES	Karine BORDES procuration à Jean-Claude DEMPÈRE Daniel RALIERE procuration à Gérard BOUILLARD Nathalie AUDRY Brigitte JUGHON, Brigitte LAGARDE

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à dix-neuf heures

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 8 septembre 2025

ORDRE DU JOUR

Délibération auprès du SDEHG : annule et remplace : déplacement du coffret prises -Place de la Paix.....	3
Délibération modificative concernant le budget annexe « Lotissement du Couchant »	3
Délibération d'adhésion au Grand Ouest Toulousain Agglomération à compter du 1er janvier 2026 et modification statutaire.	3
Délibération d'adhésion au Grand Ouest Toulousain Agglomération : Accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire applicable du 1er janvier 2026 jusqu'au renouvellement des conseils municipaux en mars 2026.	4
Adhésion au Grand Ouest Toulousain Agglomération – Accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire à compter du renouvellement des conseils municipaux en mars 2026.	4
Délibération concordante avec le Muretain Agglo approuvant la révision libre des Attributions de compensations 2025 en fonctionnement	5
Délibération complémentaire à la délibération 2025-04-02 du 25/06/2025 relative à la mise en place d'une taxe aménagement majorée sur la commune	6
Délibération approuvant la mise en place du régime indemnitaire : mise à jour des critères ..	6
Délibération concordante approuvant les effets du retrait de la commune du syndicat MANEO à compter du 01/01/2026	7
Délibération concordante approuvant les effets du retrait de la commune du syndicat RESEAU 31 à compter du 01/01/2026	7
Délibération concordante approuvant les effets du retrait de la commune du syndicat SMEAT à compter du 01/01/2026	7
Délibération concordante approuvant les effets du retrait de la commune du syndicat Haute-Garonne Numérique à compter du 01/01/2026.....	7
Délibération concordante approuvant les effets du retrait de la commune du syndicat TISSEO Haute-Garonne Numérique à compter du 01/01/2026.....	8
Présentation du rapport d'activité du SDEHG 2024	8
Questions diverses.....	8

Délibération auprès du SDEHG : annule et remplace : déplacement du coffret prises -Place de la Paix.

Annule et remplace une délibération du précédent conseil. Nous avons reçu une nouvelle convention qui annule et remplace celle prise pour le déplacement du coffret place de la Paix. En effet, étant donné que 3 candélabres route d'Empeaux nécessitent une intervention, nous choisissons de faire une seule opération. Le tarif s'élève à 22 344€ TTC pour le coffret et les trois candélabres avec une estimation de reste à charge de 13 528€ TTC.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération modificative concernant le budget annexe « Lotissement du Couchant »

Nous nous devons de réaliser le préfibrage des lots pour le lotissement du couchant et une facture n'avait pas été passée par une entreprise. Nous proposons une délibération modificative augmentant l'article 605 de 5000 € en dépense de fonctionnement qui sera équilibré par une augmentation de l'article 7015 de 5000 € en recette de fonctionnement.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération d'adhésion au Grand Ouest Toulousain Agglomération à compter du 1er janvier 2026 et modification statutaire.

Comme pour la sortie du Muretain, il nous faut délibérer pour donner notre accord pour rejoindre le Grand Ouest Toulousain Agglomération. Adhésion au 1^{er} janvier qui conduira à la modification statutaire de la communauté d'agglomération. Voter cette délibération approuve notre adhésion et l'étude d'impact qui a été menée.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération d'adhésion au Grand Ouest Toulousain Agglomération : Accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire applicable du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au renouvellement des conseils municipaux en mars 2026.

Nous devons voter la répartition des sièges, modifiée par l'arrivée de Bonrepos. Celle-ci sera valable du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au renouvellement des conseils municipaux en mars 2026. Il s'agit d'acter qu'avec l'arrivée de notre commune, le nombre de sièges est fixé à 48, avec une répartition liée au nombre d'habitants de chaque collectivité :

- Plaisance 18,
- Leguevin 9,
- La-Salvetat-Saint-Gilles 8,
- Fontenilles 6,
- Lévignac 2,
- Lassere-Pradere 2,
- Bonrepos sur Aussonnelle 1,
- Mérenvielle 1,
- Sainte-Livrade 1.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Adhésion au Grand Ouest Toulousain Agglomération – Accord local sur le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire à compter du renouvellement des conseils municipaux en mars 2026.

Répartition des sièges à partir de mars 2026, le nombre de sièges est porté à 44, avec la répartition suivante :

- Plaisance 17,
- Leguevin 8,
- La-Salvetat-Saint-Gilles 7,
- Fontenilles 5,
- Lévignac 2,
- Lassere-Pradere 2,
- Bonrepos sur Aussonnelle 1,
- Mérenvielle 1,
- Sainte-Livrade 1.

Celle-ci donne une meilleure représentativité des plus petites communes.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération concordante avec le Muretain Agglo approuvant la révision libre des Attributions de compensations 2025 en fonctionnement

Chaque année on doit se prononcer sur la délibération concordante avec le Muretain Agglo approuvant la révision libre des Attributions de compensations 2025 en fonctionnement. Il était prévu 55 605€ initialement et il a été décidé par le Muretain, compte tenu des pertes de fond amorçage EPCI que cette somme soit revue. Ce que propose le Muretain est de retirer 685€ pour les 4 dernier mois de l'année ramenant notre attribution de compensation à 54 487€

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération complémentaire à la délibération 2025-04-02 du 25/06/2025 relative à la mise en place d'une taxe aménagement majorée sur la commune

Lors du dernier conseil municipal, nous avons voté une taxe d'aménagement majorée sur 3 secteur : route d'Empeaux, chemin de Goujon et au Mondou. Nous avons décidé une majoration de 12% en énumérant les parcelles concernées. Le contrôle de légalité nous a retoqués partiellement car il fallait fournir une carte et pas seulement des numéros de parcelles. Pour ne pas perdre le bénéfice du vote (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026) nous prenons une délibération complémentaire avec une carte pour maintenir cette majoration en 2026 et non 2027.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération approuvant la mise en place du régime indemnitaire : mise à jour des critères

Le régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP) est une obligation. Nous avons délibéré en octobre 2021 mais certains termes ne sont pas appropriés. Notre objectif est de continuer la mise à niveau progressive et il s'agit-là d'une formalité de terme : le terme IFSE est changé en CIA.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Pour les cinq délibérations suivantes, Thierry CHEBELIN propose une explication groupée puisque le contexte et le contenu demeurent identiques pour chacun des syndicats mixtes. La sortie de notre commune du Muretain a un impact sur l'adhésion aux différents syndicats mixtes. En effet, quand une commune sort, il y a une réduction du périmètre du syndicat et éventuellement une incidence financière. Il faut qu'une délibération concordante soit prise entre EPCI actuel (Muretain), la commune qui s'en va (BSA) et le syndicat mixte.

Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur 5 syndicats dans l'attente du sixième qui devrait intervenir lors du prochain conseil municipal. Les syndicats concernés sont MANEO (gestion des aires d'accueil des gens du voyage), RESEAU 31 (schéma assainissement eau pluviale), SMEAT (gestion du SCOT), Haute Garonne Numérique et Tisséo.

La sortie de BSA n'a, pour MANEO, aucun impact sur le personnel, aucun impact financier et aucun impact patrimonial. Les conclusions de l'étude sont les mêmes pour les 5 syndicats cités ci-dessus.

Délibération concordante approuvant les effets du retrait de la commune du syndicat MANEO à compter du 01/01/2026

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération concordante approuvant les effets du retrait de la commune du syndicat RESEAU 31 à compter du 01/01/2026

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération concordante approuvant les effets du retrait de la commune du syndicat SMEAT à compter du 01/01/2026

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération concordante approuvant les effets du retrait de la commune du syndicat Haute-Garonne Numérique à compter du 01/01/2026

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Délibération concordante approuvant les effets du retrait de la commune du syndicat TISSEO Haute-Garonne Numérique à compter du 01/01/2026

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 12 pour.

Adopté

Présentation du rapport d'activité du SDEHG 2024

Ce rapport est disponible chaque année et doit être présenté aux élus. Il est consultable au secrétariat.

Monsieur le Maire fait une synthèse du rapport.

Questions diverses.

ELUS

Jean-CLaude DEMPÈRE précise que le compteur de la salle a été changé pour un 160 ampères triphasé mais dès qu'on branche les panneaux cela disjoncte. Réunion fin du mois avec les acteurs électriques pour trouver une solution.

Effectivement Thierry CHEBELIN dit que les finitions sont un peu laborieuses. Comme souvent, le gros œuvre a bien avancé mais les réglages fins sont long. Certaines entreprises mettent de la mauvaise volonté. Les factures sont bloquées.

PUBLIC

Quand nous serons à la GOTA, pour la déchetterie, comment ça va se passer ?

Thierry CHEBELIN => Nous avons eu une visio fin aout, nous allons demander l'accès à la déchetterie de Saint Lys. C'est le GOTA qui doit signer une convention avec le Muretain et ils travaillent pour que nous ayons accès à Saint Lys, au moins (comme Fontenilles) et peut être Saint Thomas. Ce serait dommage que l'on ne puisse pas continuer à y aller.

En arrivant au pont du centre du village, il faudrait couper les sapinettes car la visibilité n'est pas bonne.

Jean-Claude DEMPÈRE => Merci pour l'information, nous allons regarder.

Au Mondou, il y a une lampe qui clignote.

CM => C'est noté

Certains fossés chemin du goujon sont bouchés.

CM => C'est noté

La séance est levée à 19h54